

## CUMUL DES FONCTIONS (Formation préalable)



Formation 100% en présentiel  
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis)



35 heures

### TARIF PUBLIC

A partir de 1 260,00 €

### DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant  
programmation au planning  
annuel

### NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant  
de favoriser le développement des  
compétences des travailleurs

### PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

#### Examen de validation des acquis :

Evaluation théorique de 20 minutes sur  
la base d'un QCM et/ou de questions à  
réponses courtes

Evaluation pratique d'une heure  
portant sur l'analyse d'une mise en  
situation

A l'issue de la formation et selon la  
réussite de l'évaluation des acquis,  
validation de la formation par le  
formateur

### FORMALISATION

Attestation de compétence

### PARTICIPANTS

Nombre maximum : 10



## PUBLIC

Toutes personnes soumises au respect de la réglementation du code du travail en tant que public Cumul des Fonctions (Opérateur de chantier, Encadrant de chantier et Encadrant technique).



## PRÉREQUIS

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail du travailleur



## OBJECTIFS

Répondre aux exigences de l'Arrêté du 23 Février 2012, « sous-section 4 » destiné aux personnes susceptibles de libérer des fibres d'amiante et du code du travail en tant que public "Cumul des Fonctions" (Opérateur de chantier, Encadrant de chantier et Encadrant technique). Maitriser les procédures individuelles et collectives en respect du code de la santé publique sur la protection des travailleurs susceptibles de libérer des fibres d'amiante.





## PROGRAMME

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ; Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ; Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ; Etre capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante



## FORMATEURS

Formateur salariés et/ou partenaires, experts dans le domaine du risque amiante



## MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation sur vidéoprojecteur, exposés, échanges, expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique et livret sur l'extranet du stagiaire



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).  
Pour toute question notre référent Handicap est joignable au 04.66.21.21.46.



## SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 63% (32 participants ont répondu / 19 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

[ASE-FORMATION.COM](https://www.ase-formation.com)



04 66 21 21 46

